

## AVIS DE COURSE type 2025-2028 - Dériveurs - Quillards - Catamarans

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA CLASSE 505

Cercle Nautique de Loctudy

Grade 3 - les 11, 12, 13 et 14 juillet 2025

Plage de Langoz – 29750 LOCTUDY

**Préambule**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Prévention des violences et incivilités**

La Fédération Française de Voile et le Cercle Nautique de Loctudy rappellent que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

**1 RÈGLES**

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles le *vendredi 11 juillet 2025* à la confirmation des inscriptions et sur le site du CNLoctudy à l'adresse suivante: <https://www.cnloctudy.com/regate/championnat-de-france-de-505/>

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.cnloctudy.com/regate/championnat-de-france-de-505/>
- 3.2 Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

- 4.1 Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
- 4.2 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes *505 à jour de leur cotisation et conformes aux règles de jauge.*
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription:
  - 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
    - ou
    - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
      - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
      - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

#### 4.3.3 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide est obligatoire conformément à la règle de classe 3.3.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne jusqu'au **29 juin 2025** sur <https://www.cnloctudy.com/regate/championnat-de-france-de-5o5/>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes: **une majoration des frais d'inscription de 20€ à partir du 30 juin 2025.**

## 5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits suivants sont à payer en ligne :

Age équipage	Droits d'inscription jusqu'au 29 juin 2025	Droits d'inscription après le 29 juin 2025
Moins de 25 ans	75€	95€
25 ans et +	150€	170€

5.2 Ces frais d'inscription permettent aux coureurs de participer au pot d'accueil et de clôture. Le tarif comprend également les collations au retour de mer et le parking.

5.3 Autres frais : repas des équipages le samedi 12 juillet. Tarif du repas 30€ par coureur et accompagnateur. Réservation sur le site <https://www.cnloctudy.com/regate/championnat-de-france-de-5o5/> jusqu'au 29 juin 2025. Réservation possible après le 29 juin mais au tarif de 35€.

5.3 En cas de désistement à partir du 30 juin 2025, une somme forfaitaire de 50,00 € sera conservée pour la régata et 10€ par repas.

## 6 PUBLICITÉ

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7 PROGRAMME PREVISIONNEL

7.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Vendredi 11 juillet	9h00	12h00

7.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

> Des contrôles de l'équipement pourront être diligentés à tout moment durant l'épreuve.

7.3 Jours de course:

Date	Briefing	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Vendredi 11 juillet	12h15	14h00
Samedi 12 juillet		13h00
Dimanche 13 juillet		12h00
Lundi 14 juillet	Dimanche 13/07	Journée de réserve

7.4 Nombre de courses: le nombre maximum de course par jour est de **3**

7.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait **après 15h00.**

## 8 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

- 8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de vendredi 11 juillet à 12h  
8.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment de manière aléatoire.

## 9 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Les règles de classe s'appliqueront.

## 10 LIEU

- 10.1 L'Annexe 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.  
10.2 L'Annexe 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

## 11 LES PARCOURS

Les parcours seront de type parcours construit et/ou raid

## 12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- 12.1 Pour la classe 5O5, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.  
12.2 La pénalité pour une infraction à la règle (à l'exception des RCV du chapitre 2 et les RCV 28 et 31) pourra, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.

## 13 CLASSEMENT

- 13.1 **3 courses** devront être validées pour valider la compétition  
13.2 a) Quand moins de **4 courses** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand **4 courses ou plus** ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 14.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs seront identifiables par le Comité de course, le Jury, les bateaux de sécurité et les coureurs par le guidon de l'AO  
14.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.  
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## 15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## 16 PROTECTION DES DONNÉES

### 16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'autorité organisatrice du Cercle Nautique de Loctudy, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice du Cercle Nautique de Loctudy à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 17 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 18 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Le titre de Champion de France ne sera décerné que s'il y a au moins 15 bateaux ayant confirmé leur inscription.
- Les 3 premiers du Championnat de France recevront respectivement une médaille d'or , d'argent et de bronze.

## 19 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Veillez contacter pour toutes informations complémentaires concernant :

- Le Cercle Nautique de Loctudy  
14 Bd de la mer - Plage de Langoz  
29750 LOCTUDY  
Tèl : +33 (0)2 98 87 42 84  
[info@cnloctudy.com](mailto:info@cnloctudy.com)  
Coordinateur général, Pascal REYMONDET + 33 (0) 6 07 25 51 28
- Hébergement et restauration : Office du tourisme de Pont-L'abbé  
<https://www.destination-paysbigouden.com/sejourner/hebergements>
- Découverte de Loctudy : <https://www.loctudy.fr/>

**Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)  
Racing Rules of Sailing 2025-2028**  
Version of 15th of October 2024

**Prescription 1**

**FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)**

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

**Prescription 2**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)**

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

**Prescription 3**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)**

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

**Prescription 4**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)**

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

**Prescription 5**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)**

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

**Prescription 6**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)**

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

**Prescription 7**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)**

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

**Prescription 8**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)**

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(\*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

**Prescription 9**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)**

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

**Prescription 10**

**(\* FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)**

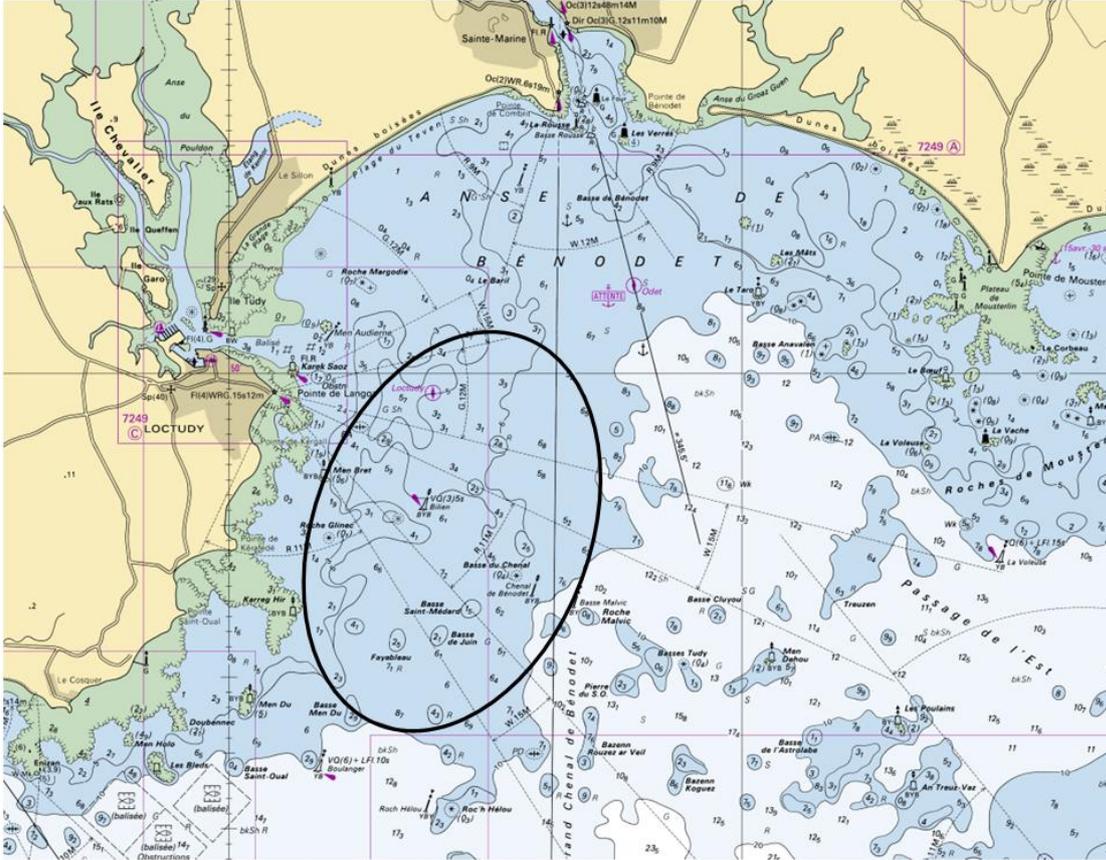
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

**FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)**

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

# ANNEXE 1

## ZONE DE COURSE



# ANNEXE 2



# ANNEXE 3

